



Entrepreneur de jardins

DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat d'apprentissage entrepreneur de jardins

Prix: 70 euros par an

Durée: 3 ans

Pratique en entreprise obligatoire

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour démarrer la formation, tu dois avoir :

- soit 15 ans accomplis et avoir fréquenté au moins 2 années dans le 1er degré de l'enseignement secondaire
- soit entre 16 ans au 31/12 de l'année en cours et 23 ans

Apprentissage jeunes

Description

La nature comme métier

Un parterre de fleurs magnifiquement ordonnancé, des haies régulières de jardins à la française, une terrasse à l'italienne, une végétation luxuriante et fleurie, sorte de paradis terrestre ou un jardin sauvage digne des romantiques anglais... quelles sont vos préférences ?

Sous les directives d'un patron, tu travailles en extérieur tout au long de l'année à la création, l'aménagement et l'entretien des espaces verts, parcs, jardins, aires de jeux ou espaces sportifs à l'aide d'équipements manuels, motorisés et auto portés. Tu connais les plantes et maîtrises les nombreuses techniques à mettre en œuvre pour donner forme à tous les jardins. Tu respectes les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

Journée type

Au fil des saisons et grâce à ta connaissance des plantes, tu aménages et entretiens parcs et jardins.

Tu tailles les haies et les arbustes, tonds les pelouses, désherbes les parterres de fleurs, élagues les arbres, entretiens des allées, contrôles les systèmes d'arrosage, nourris les végétaux, les fertilises, préviens les maladies et la prolifération de parasites et guéris les végétaux par des techniques chimiques ou intégrées.

Tu réaménages des carrières ou des abords de routes et de voies d'eau. Tu prépares les sols, enfouis des semis et plantes des arbres, des massifs de fleurs et places du gazon. Tu construis des murets, fais des terrassements, installes des systèmes d'irrigation, disposes le gravier et le sable pour dessiner les allées, conformément aux plans du paysagiste ou aux instructions des propriétaires.

Débouchés

Au bout de trois ans de formation, tu peux choisir de :

- Travailler dans une entreprise de jardins
- Continuer ta formation pour ouvrir ta propre entreprise de jardins
- Te perfectionner dans une technique propre à l'aménagement et à l'entretien de jardins

Qualités

Quelles qualités dois-tu posséder pour être entrepreneur de jardins ?

Tu dois être résistant, aimer la nature et le travail à l'extérieur.

Quelles qualités développeras-tu pendant ta formation ?

Tu vas développer ta dextérité, ton sens de l'esthétique et de l'observation.

Détails sur la formation

Horaire

Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

- 1^{ère} année : les mardis (9h00 à 16h40)
- 2^{ème} année : les mardis (9h00 à 16h40)
- 3^{ème} année : les mardis (9h00 à 16h40)

Programme

Cours professionnels

1^{ère} apprentissage

- Entretien des parcs et jardins : module "technique" (44h)
- Entretien des parcs et jardins : module "écologie" (44h)
- S'insérer dans la vie professionnelle (20h)
- Participer à la gestion des locaux et du matériel (30h)
- Aménager des jardins : module "technique" (6h)
- Aménager des jardins : module "écologie" (36h)

2^{ème} apprentissage

- Aménager des jardins : module "topographie" (20h)
- Entretien des parcs et jardins : module "écologie" (50h)
- Entretien des parcs et jardins : module "technique" (30h)
- Participer à la gestion de la marchandise (8h)
- Aménager des jardins : module "technique" (8h)
- Aménager des jardins : module "écologie" (12h)

3^{ème} apprentissage

- Entretien des parcs et jardins : module "écologie" (48h)
- Participer à la gestion des locaux et du matériel (12h)
- Aménager des jardins : module "technique" (22h)
- Participer à la gestion de la marchandise (6h)
- Entretien des parcs et jardins : module "technique" (12h)
- Aménager des jardins : module "topographie" (16h)
- Aménager des jardins : module "écologie" (12h)

Cours généraux (3 ans) - 436 heures

Commerce, communication, droit, mathématiques.

Organisation de la formation en alternance

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous te proposons de te former dans ce métier en concluant un contrat d'alternance avec une entreprise (3 ou 4 jours/semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (1 ou 2 jours/semaine).

Cette formation répond à l'obligation scolaire et peut être commencée à tout moment de l'année.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut aboutir à l'engagement de l'apprenti au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Le contrat d'alternance

Avec l'aide du délégué à la tutelle, tu dois trouver une entreprise où effectuer ta formation pratique qui accepte de t'engager sous contrat d'alternance.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion du contrat d'alternance. Il est présent pour t'orienter, t'aider dans tes recherches d'entreprise où te former, il est chargé des aspects administratifs

et veille au bon déroulement de ta formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenti obtient un certificat d'apprentissage homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui permet, entre autres, d'accéder à la formation de chef d'entreprise. Ce titre donne l'accès à la profession (volet professionnel) pour les métiers protégés.